

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 16 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le lundi seize mars à vingt heures à la salle municipale de Mairy, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : M. THIRIAT
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, FISCHESSE, BERNARDI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE
Commune de **JOUDREVILLE** : M. LEON
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **MERCY LE BAS** : M. PEDESINI
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : MM. GOURY, MIRJOLET
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, CARLI, FRETTE
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentées :

Commune de **BOULIGNY** : Mme RIGOLET représentée par M. FISCHESSE
Commune de **MERCY LE BAS** : Mme KOSINSKI représentée par M. PEDESINI
Commune de **TRIEUX** : Mme MASCELLI représentée par M. GOURY
Mme SABBA représentée par M. MIRJOLET

Etaient absentes (excusées) :

Commune de **JOUDREVILLE** : Mme CROCIATI
Commune de **PIENNES** : Mme COUJOUR
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. WAWRZYNIAK, GAYCHET

Secrétaire de séance : M. KUEN Norbert

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Audun le Roman

Délégués en exercice : 29

Présents : 21

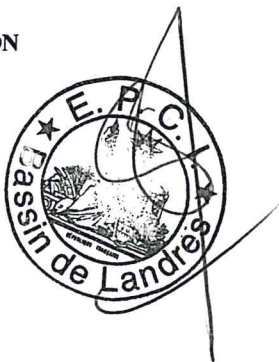
Votants : 25

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
10/03/2015

Date de publication : 19/03/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 19/03/2015

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

OBJET : Subvention EPCI
Point Information Médiation Multiservices

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'EPCI du Bassin de Landres,

Vu le Point d'Information Médiation Multiservices du Pays de l'Orne ouvert en 2014,

Considérant que le PIMMS dispose d'un réseau national fédéré par l'Union Nationale des PIMMS mettant en œuvre des partenaires tels que l'Etat, les collectivités locales et des opérateurs privés et publics,

Vu que ce point d'information vient à la rencontre des habitants en circulant sur l'ensemble du territoire du Pays-Haut,

Vu que le PIMMS est un lieu d'accueil gratuit, ouvert à tous et animé par une équipe de professionnels répondant à des services de proximité d'information et de médiation,

Vu la mise en place par PIMMS de conseils en énergie dans le cadre de prévention de la précarité énergétique et de suivis des personnes en difficulté,

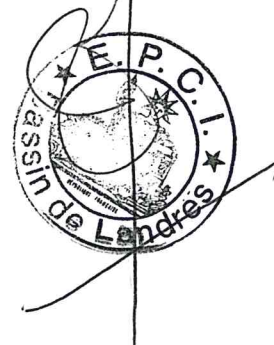
Vu le budget prévisionnel de fonctionnement du PIMMS,

Après avoir entendu le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De verser une subvention de 1.100 euros à l'association PIMMS Pays de l'Orne.
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20150316-2015-013-DE
Date de télétransmission : 19/03/2015
Date de réception préfecture : 19/03/2015